



BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !



HORS CLASSE 2019

Et la FPC...où en est-on ?

**Non à la déprogrammation
de l'EPS dans l'école !**

TZR

Celles et ceux qui ont souhaité obtenir une affectation à l'année (AFA) pour la prochaine année scolaire 2019/2020 ont pu saisir leurs **préférences sur SIAM** ou adresser un courrier au Rectorat. Ne pas oublier d'envoyer le double de votre demande de « préférences » au SNEP-FSU Versailles (corpo-versailles@snepfsu.net) afin de permettre aux responsables du syndicat de pouvoir intervenir en groupe de travail.

ISSR : les TZR ayant effectué des remplacements ouvrant droit au versement des ISSR doivent s'assurer que les établissements ont bien adressé au service compétent du rectorat un état mensuel (en général) des jours travaillés indemnifiables. Il est conseillé aux collègues de solliciter une copie de tous ces états afin de pouvoir vérifier l'exactitude des sommes perçues.

Indemnisation des frais de transport et de repas : les TZR en AFA (2018/2019) sont susceptibles, dans les

CONTRACTUELS

Un avis a été formulé en fin d'année scolaire concernant le **renouvellement du contrat** et a dû être porté à la connaissance de chaque collègue. Règlementairement, l'administration doit délivrer à chaque contractuel un certificat de travail à l'expiration d'un contrat.

Les professeurs d'EPS contractuels veilleront à renouveler leur **acte de candidature** auprès du service compétent du rectorat.

Au regard des enjeux (**réévaluation de la rémunération au moins tous les 3 ans, accès au CDI**), chaque contractuel s'assure de disposer et de conserver tous ses CDD.

Les collègues en contrat pour la totalité de l'année scolaire et qui ont été affectés sur au moins 2 établissements de 2 communes différentes peuvent être indemnisés de leur **frais de transport et éventuellement de repas**. Tu souhaites savoir si tu peux bénéficier de ce dispositif ? Tu envoies un simple mail envoyé au SNEP-FSU Versailles à Jean FAYEMENDY (jean.fayemendy@snepfsu.net) dans lequel tu indiques tes nom, prénom, adresse personnelle, établissement de rattachement et le ou les établissement(s) d'affectation en joignant ton contrat pour 2018/2019.

Le SNEP-FSU Versailles organisera un **Congrès académique « spécial contractuels » le Vendredi 27 Septembre 2019**. Les convocations seront adressées à TOUS les contractuels.

Important : tous les TZR ayant effectué des remplacements et relevant des ISSR ainsi que tous les TZR et les **contractuels** affectés à l'année et qui remplissent les conditions pour bénéficier de l'indemnisation des frais de transport et éventuellement de repas doivent obtenir des chefs des établissements où ils ont exercé en 2018/2019 des **emplois du temps certifiés conformes et signés en original** (avec tampon de l'établissement) sur lesquels doivent apparaître les créneaux horaires consacrés à l'AS. L'administration rectorale en charge du règlement de ces différentes indemnités **exige** ces documents. Ceux-ci sont indispensables pour faire valoir ses droits.

conditions fixées par la réglementation, de bénéficier de l'indemnisation des frais de transport et éventuellement de repas. Chaque année, trop de TZR concernés oublient de faire valoir leurs droits, perdant ainsi des centaines d'euros d'indemnisation. Tu souhaites savoir si tu peux bénéficier de ce dispositif ? Tu envoies un simple mail envoyé au SNEP-FSU Versailles à Laura BOUSSIQUET (lboussiquet@hotmail.fr) dans lequel tu indiques tes nom, prénom, adresse personnelle, établissement de rattachement et le ou les établissement(s) d'affectation, en joignant le ou les arrêtés rectoraux d'affectation 2018/2019.

Prochain Congrès académique « spécial TZR » : MARDI 24 SEPTEMBRE 2019. Retenez cette date dès maintenant sur votre agenda ! Les convocations seront adressées à TOUS les TZR début septembre.



SPORT SCOLAIRE

Conseil Départemental UNSS 78 : vendredi 14 juin matin (déclaration sur le site du SNEP 78)

Conseil Départemental UNSS 92 : vendredi 28 juin après-midi

A noter, qu'à ce jour, aucune date n'a été fixée pour le CDUNSS du 91 (début juillet ?). En revanche, il semblerait que le CDUNSS du 95 n'ait pas lieu !!!... Conformément aux statuts de l'UNSS, cette instance doit avoir lieu deux fois par an. Autrement dit, si cette "entorse" aux bonnes habitudes de l'académie de Versailles se confirme, le SNEP-FSU interpellera le DASEN du 95 et la Rectrice.

Journée bilan unss 78 : mardi 25 juin après midi et mercredi 26 juin.

A noter que les collègues exerçant en lycée dans le bassin Nord Yvelines ne pourront assister à la 1^{ère} demi journée qui se déroulera en même temps que la demi journée de formation académique sur les programmes EPS !!!

Journée bilan unss 91 : mercredi 26 juin matin

Journée bilan unss 92 : mercredi 12 juin pour les lycées et mercredi 26 juin pour les collèges

Journée bilan UNSS 95 : mercredi 26 juin

Jean

Marc

SNEP-FSU Versailles

24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes
Tél : 01 30 51 79 58
(permanence le mardi après midi)

06 74 85 72 81 (Bruno Maréchal)



Non à la déprogrammation de l'EPS dans l'école !

La politique, c'est ce qui décide de notre avenir commun. Le syndicat SNEP-FSU, renforcé par les 83.1% obtenus lors des dernières élections professionnelles en décembre 2018, défend, informe et représente notre profession.

Compte tenu des expériences du passé et du contenu des réformes en cours dans l'école et la fonction publique, le SNEP-FSU se donne pour objectif général de prévenir les collègues des transformations et des risques potentiels que ces changements pourraient entraîner sur leur métier, sur l'EPS et sur le sport scolaire, avec la mise en place effective de ces réformes. Et force est de constater, que, pour répondre à cet objectif, une fois encore cette année, le SNEP-FSU n'a pas chômé ! Jugeons-en plutôt tout en nous questionnant :

Transformation de la fonction publique pour recourir plus largement aux contrats, affaiblir les instances représentatives, et y substituer au service de l'intérêt général, la logique d'un intérêt individuel tout en sacrifiant la démocratie sociale à la hiérarchie : **progrès ou régression dans la protection des missions du fonctionnaire d'état ?**

Réforme du bac qui entérine la fin de l'examen national et renvoie au local l'organisation d'épreuves en contrôle continu : **réduction ou accroissement des inégalités et des concurrences entre les territoires et leurs EPLE ?**

Concernant notre discipline : abaissement de l'horaire obligatoire en LP ; l'EPS comme seule discipline à ne pas être un enseignement de spécialité dans le nouveau lycée ; nouveaux programmes collèges - lycées - LP très généraux, vidés de sens nationaux et communs ; après la disparition de l'épreuve spécifique EPS au DNB, suppression des référentiels nationaux EPS au bac ; note de l'enseignement optionnel EPS au bac qui devient infinitésimale : **l'EPS est-elle affaiblie ou renforcée ?**

SOMMAIRE

Actualités.....	p 2
Edito.....	p 3
Postes, HSA.....	p 4
Hors Classe 2019.....	p 5
Congés de formation, listes d'aptitude.....	p 6
Congrès pédagogique.....	p 7
Formation sur les programmes EPS.....	p 8
Et la FPC...où en est-on ?.....	p 9
Stagiaires.....	p 10
Audience Région / SNEP FSU.....	p 11
Site du SNEP-FSU Versailles.....	p 12

Dans ses bulletins académiques, dans ses appels à mobilisations, par ses audiences et sa présence toujours active dans les instances statutaires convoquées par notre hiérarchie administrative, le **SNEP-FSU-Versailles** durant toute cette année scolaire, n'aura pas ménagé une fois de plus ses efforts, pour défendre, par son militantisme corporatif, pédagogique et politique, l'EPS, le sport scolaire et la profession. Le contenu de ce bulletin continue de témoigner de nos actions et de nos convictions profondes quant aux effets porteurs de notre engagement collectif. Nous vous en souhaitons une bonne lecture ainsi que d'excellentes vacances d'été bien méritées.

Le 1^{er} juin dernier, le philosophe sportif, Michel Serres nous a quitté, et nous tenions ici à lui rendre hommage, lui qui dans de nombreux ouvrages a fait référence à l'influence bénéfique du sport et de ses enseignants sur sa propre pensée philosophique :

« J'ai toujours eu le sentiment que le corps, en matière d'intuition et d'adaptation, était le plus souvent « en avant »...C'est pour cette raison que je suis convaincu que les professeurs de gymnastique ont beaucoup plus d'importance dans la société et dans l'enseignement qu'on ne le croit d'ordinaire. Je souhaiterais qu'ils soient presque au centre de l'enseignement ».

Ah si notre ministre actuel pouvait seulement s'en inspirer !...

Eric



Plus 4 postes à la rentrée 2019 pour l' EPS dans notre académie

Au mois de février, les Dotations Horaires Globales avaient été notifiées à tous les collèges et les lycées. Dans le bulletin académique n°46 de mars 2019, nous avons exposé les décisions prises au niveau académique et départemental. Les élus du SNEP-FSU étaient intervenus pour dénoncer les choix effectués par le Ministère de l'EN qui se traduisaient dans notre académie par la suppression de 184 ETP (équivalent temps plein) toutes discipline confondues, transformés en Heures supplémentaires (HSA).

Dans les quatre départements, les CTSD (comité technique spécial départemental) se sont réunis au mois de mars. Ils ont examiné les propositions de créations suppressions de postes proposées par les CA des établissements. A partir des données collectées dans les établissements et des échanges avec les collègues, les représentants du SNEP-FSU sont intervenus dans les groupes de travail (GT) puis lors de chaque CTSD pour obtenir des créations supplémentaires et éviter des suppressions de postes.

Dans le Val d'Oise, le solde créations / suppressions est de **+6 postes EPS**. 5 suppressions en collège, 8 créations en collège et 3 en lycée. Les interventions du SNEP ont permis d'éviter une suppression. Il était possible d'en éviter 3 autres.

Dans les Hauts de Seine, le solde est de **-2 postes EPS**. Le SNEP a proposé 2 créations supplémentaires qui ont été refusées.

Dans l'Essonne, le bilan est de **+3 postes EPS** : 2 suppressions en collège, 5 créations (2 en collège et 3 en lycées). L'argumentation du SNEP a permis de gagner 2 postes en collège lors du GT. 2 autres créations et l'annulation d'une suppression ont été demandées sans succès.

Dans les Yvelines, le solde est de **-3 postes EPS** : 10 suppressions (7 en collège, 2 en lycées, 1 en LP), 7 créations (1 en lycée, 7 en collège). A noter que 3 postes supprimés en collège ont été transformés en poste pour section sportive. Les 3 demandes de créations formulées par le SNEP, dont 2 pour des postes partagés (collège/Segpa) ont été refusées.

Ce solde de +4 postes ne peut nous satisfaire. En effet, au-delà des demandes faites par le SNEP, un nombre non négligeable de postes ou Blocs de Moyens Provisoires (BMP) pourraient être « gagnés » en EPS. Ainsi dans un même établissement, des heures postes (BMP) et des HSA atteignent et dépassent (avec les heures d'AS) les 20h : ces « **postes cachés** » constituent une réserve de créations de postes. Dans ce contexte, le refus des HSA s'avère indispensable.

Rappelons que les créations de postes de titulaires en établisse-

ment renforcent l'EPS et offrent de nouvelles possibilités de mutations. Chaque année le gouvernement, lorsqu'il prépare son budget, détermine le volume de recrutement des enseignants (postes aux concours). Il arrête le nombre de postes pour chaque académie. Pour que tous les besoins de l'EPS soient bien pris en compte, nous devons les déterminer dans chaque établissement (natation, escalade, projets, options, sections sportives) et les porter sur la place publique. La seule demande dans l'établissement en CA ne peut suffire. Le SNEP pourra ainsi faire le travail de collecte et coordonner les actions. Nous devons médiatiser nos besoins pour alerter les élus et les "décideurs". Les interventions du SNEP dans les instances pourront ainsi peser plus efficacement.

Patrick

IMPOSER 2 HSA A UN ENSEIGNANT

Une décision incohérente et irresponsable : parents, élèves, enseignants tous perdants ! C'est à minima imposer 2 heures de travail hebdomadaires en plus !

Le Ministère de l'EN a publié le décret n°2019-309 du 11/04/2019 pour tenter d'imposer 2 HSA à chaque enseignant du second degré. Cette tentative n'est pas sans conséquence.

⇒ **Compléments de service** : l'imposition d'HSA contraint parfois un enseignant à aller compléter son service dans un autre établissement.

⇒ **Augmentation de la charge de travail** : l'augmentation du nombre d'élèves par classe (pour réduire le nombre de classes) alourdit la charge de travail.

⇒ **Qualité de l'enseignement / Santé des enseignants** : mettre les enseignants en « sur-régime », c'est affaiblir la qualité du suivi pour chaque élève et la qualité de l'enseignement !

⇒ « **Travailler plus pour recruter moins** » : moins 2 650 postes à la rentrée 2019 dans le second degré pour 32 000 élèves de plus) entraînent une baisse du taux d'encadrement. Pour permettre aux étudiants d'avoir des emplois, et pour agir contre le chômage, il faut faire l'inverse !

⇒ **Des moyens pour agir collectivement !** Il ne faut pas se résigner. L'organisation collective est toujours possible jusqu'à la rentrée. Signez la pétition nationale de refus de la 2^{ème} HSA imposable. Organisez le refus collectif des HSA, en demandant leur transformation en BMP, en présentant au CA une motion spécifique sur les HSA : voir Kit DHG sur le site du SNEP.

Pas d'HSA, mais une revalorisation des salaires !

Hors Classe 2019 : des progrès mais peut mieux faire...

Avec la mise en place des nouvelles carrières, les conditions d'accès à la Hors-Classe ont changé : **le barème national est désormais conçu pour permettre à tous, au bout de trois ans dans le 11^{ème} échelon, d'être promus**, quel que soit l'avis du Recteur. Cet avis constitue toujours un élément du barème, comme c'était le cas auparavant, mais son poids est largement minoré par celui de l'ancienneté. Ainsi, **tous les collègues qui, l'an dernier, avaient au moins 1 an dans le 11^{ème} échelon ont été promus dès lors qu'ils avaient un avis Satisfaisant**. Reste la possibilité pour le Recteur, de s'opposer à la promotion d'un collègue, opposition qui doit être motivée et qui n'est pas automatiquement reconduite d'année en année. Nous avons donc obtenu, avec la mise en place des nouvelles carrières, des modalités d'accès à la Hors-Classe beaucoup moins restrictives que celles qui existaient lors de sa création, en 1989.

La CAPA examinant l'accès à la Hors-Classe des Agrégés s'est tenue le mardi 28 mai. La CAPN de promotion à la Hors-Classe se tiendra le 2 juillet.

Cette CAPA a étudié les 1231 promouvables à la Hors-Classe, en vue de la proposition de 25% d'entre eux sur la liste rectorale, pour une éventuelle promotion en CAPN.

Sur les 1231 promouvables de l'académie, 311 ont finalement été proposés pour la CAPN, soit un peu plus de 25%. Au Ministère, 17% du total des promouvables seront promus. Ce ratio et le barème national permettront à tout collègue ayant parcouru une carrière complète d'accéder à la Hors-Classe.

La CAPA de promotion pour les professeurs d'EPS s'est tenue le mardi 4 juin.

Elle a étudié 331 promouvables, 56 ont été promus (16,92%). Parmi eux, 31 femmes dont 13 qui sont au 11^{ème} échelon et 25 hommes dont 5 au 11^{ème} échelon. 6 collègues du 11^{ème} échelon n'ont pas été promus.

Le barème national résulte à la fois de l'an-

cienneté dans la plage d'appel à la Hors-Classe, autrement dit de l'échelon et de l'ancienneté dans l'échelon, et de l'avis Rectrice. Cette opération de gestion a pris un tour nouveau cette année. En effet, alors qu'auparavant, l'avis Recteur pouvait évoluer d'une année sur l'autre, la note de service prévoit désormais explicitement que l'avis qui a été porté en 2018, ou l'avis reçu cette année soit conservé jusqu'à la promotion à la Hors-Classe. De cette manière, à leur entrée dans la plage d'appel à la Hors-Classe, les collègues sont positionnés dans le tableau pour une promotion plus ou moins rapide, l'écart de barème entre un avis Excellent et un avis Très Satisfaisant correspondant à deux années de séjour dans la plage d'appel (de même qu'entre un avis Très Satisfaisant et un avis Satisfaisant).

Selon les situations, l'avis Rectrice, désormais pérenne, a été attribué :

⇒ en 2018 à l'occasion de l'examen de la promotion à la Hors-Classe, dans ce cas, l'avis 2019 est nécessairement identique à l'avis 2018 ;

⇒ suite à un rendez-vous de carrière qui s'est déroulé en 2017-2018 ; il a pu être contesté et, le cas échéant, modifié suite à la CAPN ou la CAPA de contestation. Il n'est désormais plus susceptible d'appel.

⇒ cette année, en fonction d'avis rendus par les évaluateurs primaires (chef d'établissement et corps d'inspection), pour les collègues du 9^{ème} échelon qui auraient dû avoir leur rendez-vous de carrière l'an dernier, ainsi que pour l'ensemble des collègues qui ne figuraient pas dans le tableau d'avancement à la Hors-Classe l'an dernier (ex : collègues ayant accédé au corps des agrégés ou des professeurs d'EPS en 2018 par concours ou liste d'aptitude).

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU et du SNES-FSU ont contesté le fait que tous les collègues n'aient pas été en situation de demander la révision des avis portés sur leur dossier. Il n'a pas été possible d'obtenir que soient revus les avis

portés en 2018, malgré la présence d'au moins une erreur manifeste.

Aucune opposition à la promotion à la Hors-Classe n'a été formulée cette année dans les deux corps qui nous concernent. Pour mémoire, en 2018, tous les collègues ayant au moins 2 ans dans le 11^{ème} échelon et un avis « Satisfaisant » proposés en CAPN ont été promus chez les Agrégés et cela a été également le cas pour les professeurs d'EPS, tant en 2018 qu'en 2019.

Ces CAPA se sont tenues ou vont se tenir alors qu'était soumis au vote de l'Assemblée nationale le projet de loi Fonction publique. Ce projet de loi, néfaste pour les agents comme pour les usagers, dont le gouvernement prétend qu'il a fait l'objet de concertations, n'a pourtant absolument pas évolué en ce qui concerne le dialogue social et les instances paritaires, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales.

Alors que chaque opération de carrière démontre le caractère indispensable des instances paritaires pour la mise en œuvre dans la transparence et le respect de l'équité des règles fixées par le Ministère, et connues de tous, **les instances paritaires ne joueraient désormais plus aucun rôle dans l'examen des carrières et des mutations.**

Continuons à nous mobiliser, contre cette entreprise de destruction de la Fonction publique !

Bruno



Congés de formation 2019

Pour la 4^{ème} année consécutive, le rectorat a accepté - suite aux demandes incessantes du SNEP et de la FSU - d'augmenter le contingent alloué aux congés de formation.

Cela a permis à 6 collègues supplémentaires d'être satisfaits en 2016, 9 collègues (dont une prof d'EPS) en 2017, 11 collègues (dont une prof d'EPS) en 2018 et 12 collègues (dont une professeur d'EPS) cette année pour une barre à 250 points (275 pts il y a 5 ans, 255 pts en 2016 et 2017 et 250 pts en 2018).

Il faut malheureusement encore attendre 6 à 7 demandes pour obtenir un premier congé en raison des moyens attribués par le ministère et des besoins très importants dans notre académie.

Nous continuerons sans relâche à revendiquer des moyens ministériels et rectoraux à la hauteur des besoins.

Les collègues satisfaits ont été appelés : ils étaient 10 en EPS à en bénéficier soit pour un premier congé, soit pour l'utilisation des mois non consommés.

Les autres recevront un mail avec leur classement et une estimation de l'année où ils pourront l'obtenir. Si vous ne recevez rien, contactez nous !

Si vous n'avez encore jamais utilisé ce droit et que vous pensez le faire dans le futur, ne tardez pas à faire votre première demande, car il faut en général 6 ou 7 ans d'attente pour obtenir satisfaction.

Soyez attentif à la circulaire à partir du mois de novembre.

Rappel du barème et des conditions

⇒ **Type de formation** : 70 points pour une mobilité au sein de l'Education Nationale, un diplôme en rapport avec la discipline d'enseignement et les concours du CAPEPS et de l'Agrégation, ou 10 points pour une mobilité

⇒ **Nombre de demandes** : 30 points à partir de la deuxième année et 30 points supplémentaires les années suivantes.

⇒ **Echelons** : de 9 pts pour l'échelon 3 à 45 pts pour le 11^{ème} et de 25 pts pour le 1^{er} échelon de la Hors Classe à 55 pts pour le 7^{ème}.

La rémunération correspondra à 85% de votre traitement brut, avec un plafonnement à l'indice brut 650.

Il faut être titulaire et pouvoir justifier de 3 ans de service public, en tant que stagiaire, contractuel, titulaire au 31 août de l'année scolaire précédente.

Bruno

LISTES D'APTITUDE, DERNIERE SESSION ?

Même si ce n'est pas encore définitif, il semblerait que le ministère veuille supprimer l'accès à un autre corps par la voie de la liste d'aptitude, pour ne plus conserver que le détachement et cela malgré l'opposition du SNEP et de la FSU.

Pour l'accès au corps des Professeurs d'EPS, les 3 candidatures de professeurs des écoles (c'est chaque année le principal pourvoyeur de candidats, parfois des professeurs de la ville de Paris ou d'une autre discipline) ont reçu un avis favorable de la Rectrice et du Ministre.

Pour l'intégration dans le corps des agrégés, 104 candidatures de professeurs d'EPS de l'académie de Versailles. Seulement 5 candidatures sont remontées au ministère malgré nos demandes de proposer 8 candidats privant des collègues de l'étude de leur dossier (de qualité) en CAPN. Une collègue de l'académie de Versailles a accédé au grade de professeur agrégé par cette voie.

Certains collègues risquent de finir leur carrière sans avoir eu cette possibilité de promotion alors que leur dossier aurait dû leur permettre.



DROITS A LA FORMATION CONTINUE ET SYNDICALE

Cette année encore nous avons été interpellés par des collègues qui ont vu des Chefs d'établissement faire obstacle à une participation à un stage de formation continue accordé par le Recteur et ou à un stage de formation syndicale.

Dans chacun des cas, une intervention auprès du Rectorat a permis de rétablir les collègues dans leurs droits.

Dans ce cadre, seul le Recteur peut vous refuser ces moments de formation et le chef d'établissement ne peut s'opposer à la transmission des demandes.

Congrès pédagogique du SNEP-FSU Versailles



Dominic LECOATELIER

Le congrès pédagogique que le SNEP-FSU Versailles voulait mettre en place autour de l'enseignement du rugby et plus généralement des sports collectifs s'est déroulé le mardi 9 avril 2019 au lycée Lakanal de Sceaux (92).

Il a réuni 21 collègues (3 femmes et 18 hommes) issus des 4 départements de l'académie de Versailles.

Patrick Mathieu (SNEP-FSU 92) a ouvert le stage en présentant la situation de l'EPS par rapport à la réforme du lycée et du DNB au collège. Il est revenu sur la problématique des installations sportives en précisant la position du SNEP-FSU à tous les collègues.

Nous avons ensuite présenté le stage en exposant une démarche d'apprentissage à partir des variables règlementaires pour jouer sur le rapport attaque/défense et faire progresser tous les élèves dans le jeu, par le jeu (et le temps de jeu !).

La présentation théorique (9h30 à 10h15) a donné lieu à une mise en pratique (de 10h30 à 11h45) avec les collègues sur le terrain de Hand-Ball avec du rugby « à toucher ». Les collègues ont ainsi pu vivre la progression d'un rugby d'évitement « Touché-passer 3" » à un rugby de contact « toucher-contester » avec des droits pour les joueurs qui évoluent en attaque comme en défense et analyser les problèmes que pouvaient rencontrer les élèves sur le terrain (pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du SNEP-FSU Versailles dans la rubrique métier / colloque pédagogique).

La séance du matin s'est terminée par un temps de « questions- réponses » entre les collègues et l'après-midi a été ouverte par Jocelyn Beurier (SNEP-FSU 92). La même démarche a été effectuée pour le Hand Ball et le Volley-ball avec une réflexion sur les variables réglementaires pertinentes ainsi que sur des « situations références » pour évaluer les élèves.

Le stage s'est terminé sur un débat autour de l'initiative du SNEP-FSU pour construire des programmes alternatifs et de l'intérêt d'y inclure la démarche de l'évolution réglementaire.

Bilan et retour des collègues :

⇒ Le congrès a permis de passer facilement de la théorie à la pratique et d'échanger sur les problèmes rencontrés par les élèves mais aussi par les enseignants pour construire une progression pertinente.

⇒ Le format d'une journée est apparu un peu trop court pour balayer les 3 activités en sports collectifs.

⇒ Il serait intéressant d'envisager une mise en situation avec des élèves

Ce congrès nous a montré que de telles rencontres sont nécessaires pour échanger nos expériences et réfléchir sur notre pratique pédagogique et plus généralement sur notre métier. Le SNEP-FSU Versailles continuera à proposer des stages pédagogiques pour se rencontrer, s'informer, débattre, pratiquer...pour le développement d'une EPS de qualité.

Gilles

Bilan des premières journées de formation académique sur les nouveaux programmes EPS

Suite à la parution des nouveaux programmes EPS pour le lycée général / technologique et pour le lycée professionnel, plusieurs réunions ont été et sont encore organisées en mai, juin et juillet par notre Inspection Pédagogique Régionale pour « nous accompagner dans la mise en œuvre » de ces nouveaux textes officiels.

On peut se demander en quoi consiste vraiment cet « accompagnement » puisque c'est apparemment la liberté pédagogique qui est de mise dans la philosophie des nouveaux programmes. En effet, il n'y aura **plus de repères nationaux** et ce seront les profs d'EPS, au sein de leur équipe et en s'adaptant au contexte local, qui devront construire leur propre programme et leurs modalités de certification. C'est donc la **fin annoncée de repères nationaux, l'abandon de toute référence nationale par APSA...**

L'EPS va-t-elle rester une discipline scolaire puisqu'elle va être la seule sans repère commun, sans référence explicite à des contenus spécifiques (les APSA), contrairement à toutes les autres disciplines présentes à l'école ?

Des adaptations pédagogiques locales sont certes indispensables sur le terrain mais n'est-il pas primordial de **garder des visées, des exigences communes sur les savoirs à enseigner pour maintenir une égalité sur notre territoire...** Comment revendiquer des installations sportives de qualité, des horaires renforcés, des dédoublements si la solution est toujours l'adaptation à un contexte local ? Adaptions-nous, mais sans baisser les exigences pour tous nos élèves !

Sur cette première série de réunions, le format a été identique pour



le lycée général et le lycée professionnel. Nos « managers » ont organisé ces rencontres en trois temps chronométrés. Une introduction (rapide, sans temps d'échanges possibles) est faite pour analyser le contexte et les orientations prises. Par la suite, les collègues ont été divisés en plusieurs groupes, dans des lieux différents pour échanger autour de notions générales et très transversales : comment aller vers plus de prise d'initiative, de responsabilité, d'engagement chez nos élèves, comment mieux les accompagner, mieux personnaliser leur parcours. Mais l'EPS n'est-elle qu'une discipline contributive...? Pour finir, un travail comparatif avec les programmes de 2010 a été effectué.

En juin et juillet, une deuxième série de réunions est prévue pour travailler sur les évaluations des attendus de fin de lycée (AFL) par champ d'apprentissage. L'inspection parle encore de « référentiels » mais ces derniers ne seront déclinés dorénavant que par champ d'apprentissage. Il n'y a plus de référence nationale par APSA. Tout sera à construire localement.

Soyons nombreux à ces prochaines réunions pour manifester notre désaccord et échanger sur l'EPS que nous voulons !

Le SNEP-FSU appelle la profession à procéder à un examen critique des référentiels existants pour les faire évoluer.

Exprimez-vous sur le site du SNEP-FSU dans la rubrique péda : « *La fin des référentiels nationaux par APSA au Bac : c'est non !* »

Séverine



Et la FPC...où en est-on ?

L'année scolaire touche à sa fin, avec encore une belle dynamique de FPC dans l'académie de Versailles. Courant 2018/2019, pas moins de 91 actions de formation « APSA » se sont tenues sur notre académie. La quantité, la qualité et la variété de ces formations reflètent le dynamisme historique et durable de notre académie en la matière. Notre territoire fait office de modèle et les enseignants se montrent très attachés à cette réussite dont ils sont les premiers acteurs. En effet, les stages proposés émanent directement des besoins de terrain. Ils sont mis en place à l'initiative des animateurs de bassin en concertation avec les formateurs. Le SNEP-FSU a toujours veillé à créer les conditions pour que les collègues eux-mêmes, dans chaque établissement élaborent les formations souhaitées. La FPC en EPS joue également un rôle essentiel dans l'intégration des nombreux collègues néo-titulaires qui arrivent chaque année dans notre académie.

L'an prochain, à la demande de l'Inspection Pédagogique Régionale EPS, une thématique transversale propre à chaque bassin constituera le projet annuel de formation des stages FPC. L'APSA support sera alors traitée au service d'une thématique plus générale, commune aux différents stages. Pourquoi ce changement de prisme et cette nouvelle façon de présenter les offres ?

Par souci purement technique (saisie des intitulés sur GAIA) ?

Pour davantage de lisibilité (communication avec les chefs d'établissement, les formateurs...)?

Pour une plus grande légitimité (projet de formation plus facile à porter en CA ou auprès du chef d'établissement) ?

Pour mieux s'inscrire dans la logique des derniers programmes ?

Pour renforcer l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins de nos élèves ?

Pour mieux faire coïncider les contenus des stages avec nos demandes ?

Pour accroître un peu plus l'impact des

formations dans nos pratiques de classe ?

Réponses espérées dans le courant de l'année prochaine... !

D'ici là, voici quelques exemples de thématiques transversales retenues pour l'an prochain : la prise en compte de la diversité des élèves, l'évaluation, l'autonomie, le numérique au service des apprentissages, les modes d'entrée, la mise en projet, le travail collaboratif et les rôles sociaux...

Malgré cela, le SNEP-FSU continue de réclamer la mise en place de stages portés sur l'étude d'APSA comme support d'une EPS elle-même au service de compétences plus larges.

D'autres questions subsistent concernant l'évolution de l'organisation de la FPC EPS... Nous nous inquiétons de la généralisation des formations hybrides intégrant la distance et le présentiel. Nous espérons qu'elles ne viennent jamais remplacer les formations pratiques, indispensables dans notre profession !

Enfin les évaluations des stages nous questionnent toujours...Celles-ci nous semblent trop "sommaries", inadaptées à notre discipline, et leur réelle utilité reste à démontrer...

Pour l'heure, il ne reste plus qu'à vous inscrire car la campagne 2019/2020 est déjà ouverte !

Les inscriptions se feront en 2 temps entre début juin et le 20 septembre 2019 (sauf concours notamment).

L'accès au PAF se fait en passant par le site de l'académie :

<http://www.ac-versailles.fr/> (rubrique personnels ⇒ DAFOR formation ⇒ informations pratiques ⇒ je m'informe pour m'ins-



crire ⇒ s'inscrire sur GAIA) ou directement via le lien <http://www.ac-versailles.fr/cid117300/plan-formation-2017-2018.html> (rubrique s'inscrire sur GAIA).

Munissez-vous de votre NUMEN et, une fois sur la plateforme ARENA, accédez à GAIA via la rubrique « gestion des personnels ». Les inscriptions sont individuelles. Une fois que vous avez consulté le PAF, inscrivez-vous en renseignant les différents écrans. Un code clé GAIA vous sera attribué, conservez le ! N'oubliez pas de cliquer sur « recevoir une confirmation par mail » cela vous permettra d'avoir une preuve de votre inscription effective en cas de problème avec votre chef d'établissement ou GAIA !

Cette formation n'est pas un complément à la formation initiale. Elle est autre. C'est la raison pour laquelle même les jeunes collègues entrant dans le métier ont tout à gagner à y participer. Réfléchir à ce que l'on fait, pourquoi et comment...? Réguler les projets d'EPS, analyser les pratiques enseignantes pour construire, formaliser d'autres contenus...Ensemble faisons vivre cette orientation !

Le SNEP FSU continuera de défendre cet outil remarquable qu'est la FPC EPS dans l'académie de Versailles, une Formidable Possibilité de Cheminer...

Magali

L'ACTIVITÉ DU SNEP-FSU VERSAILLES

Nous avons multiplié les temps de rencontres avec les stagiaires sur les différentes antennes afin de pouvoir répondre à leurs questionnements et leur apporter des informations tout au long de l'année.

Que ce soit sur les droits de fonctionnaires, les cumuls d'activité, les aides aux déplacements, les questions de sécurité et de responsabilité ou sur les mutations, nous nous sommes efforcés d'être des relais auprès de chaque fonctionnaire stagiaire.

Nous avons également continué de porter auprès des services du rectorat des propositions pour améliorer les conditions d'affectation des stagiaires :

- ⇒ Publier la liste des postes d'accueil des stagiaires avant la phase de vœu sur le serveur ALADIN.
- ⇒ Permettre aux stagiaires de préciser s'ils sont volontaires pour effectuer leur année de stage dans un établissement de l'éducation prioritaire.
- ⇒ Permettre aux stagiaires de faire le choix de leur antenne des ESPE Paris-Créteil-Versailles (comme stipulé dans la circulaire rectorale).

LA SYNDICALISATION

Vous avez pu constater cette année que le SNEP-FSU a été présent tout au long de votre année de stage et pas seulement au moment des réunions mutation organisées par le Rectorat...Le SNEP-FSU vous a d'ailleurs proposé des réunions spécifiques sur ce thème ! Et même si les mutations sont des moments importants dans une carrière, ce ne sont pas elles qui vous préoccuperont dans le quotidien de votre métier de professeur d'EPS !

Vous allez tous être titularisés, en tout cas nous l'espérons. Or, une fois titulaire, le SNEP-FSU va continuer de vous accompagner. Il pourra vous être d'une aide précieuse dans vos contenus d'enseignement avec des rencontres pédagogiques, des soirées thématiques, des publications (revue Contre-Pied)... Il pourra aussi vous informer sur les autres moments que de la séance d'EPS grâce à des formations pour agir dans son établissement dans le cadre du Conseil d'Administration par exemple...

Aussi, si vous ne l'avez pas fait cette année, de crainte de « représailles », rejoins-nous dès la rentrée prochaine car le SNEP-FSU n'existe et ne peut fonctionner que grâce aux syndiqués.

LES MANDATS DU SNEP-FSU

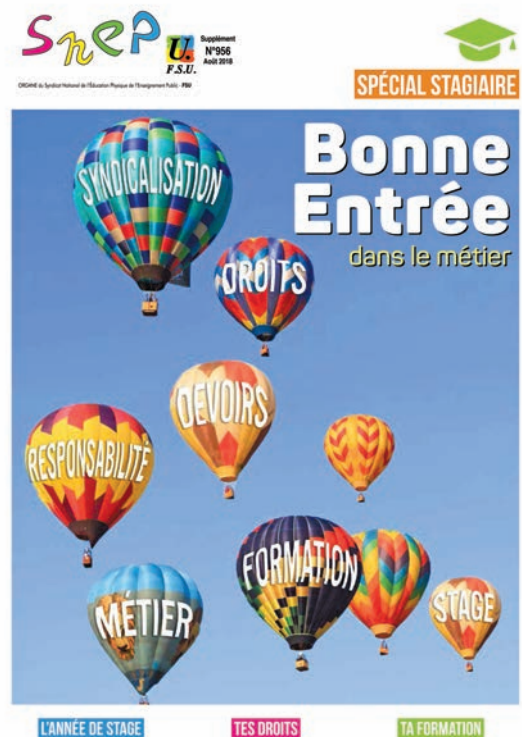
Dans le cadre actuel du CAPEPS placé en master 1, le temps de service des fonctionnaires stagiaires doit être revu à la baisse et le forfait de 3 heures d'AS rétabli sur toute l'année scolaire.

Les stagiaires seraient alors affectés sur **4h EPS + 3h d'AS** avec de la co-intervention et/ou des stages de pratique accompagnée.

Il faut pouvoir assurer une **formation spécifique gratuite** aux collés du concours ayant réussi leur première année de master. La formation initiale adaptée, destinée aux détenteurs d'un master 2 MEEF ou autre, aux Ex non titulaires doit être dotée de moyens spécifiques, afin de répondre réellement aux besoins, ce qui n'est nullement le cas aujourd'hui. Une année de formation adaptée non diplômante avec plusieurs possibilités de parcours, doit être réfléchie pour répondre aux besoins de l'enseignant.

Afin d'envisager une entrée dans le métier sereine et laissant au jeune fonctionnaire un temps de formation et d'analyse des pratiques, il est nécessaire d'obtenir **un mi-temps pour les T1**, avec un complément de formation sur l'autre mi-temps en lien avec la FPC. Des visites conseils doivent être mises en place dans le cadre de l'accompagnement au cours des premières années d'enseignement.

Le salaire des stagiaires doivent être revalorisés et bénéficier d'aides au logement et aux déplacements, l'IFF étant insuffisante au regard de l'éloignement de l'ESPE pour certains.



Mélanie

Audience Région / SNEP-FSU du 11 avril 2019 : mise en place du Groupe de Travail

Le SNEP FSU a été reçu en audience le jeudi 11 avril sur le dossier des équipements et des installations sportives pour les LP et les lycées. Il était représenté par Hugo Pontais (Créteil) et Patrick Mathieu (Versailles). Pour la Région, Mme Ciuntu Vice-présidente de la Région en charge des lycées, un de ses collaborateurs et M. Jouve conseiller « Education » auprès de la Présidente de la Région.

Objectifs : faire le point sur la situation, indiquer les perspectives (revendications), les contenus du Groupe de Travail (GT).

En introduction, nous avons présenté le SNEP FSU et plus particulièrement le secteur Equipements installations sportives (IS). Nous avons également rappelé que le SNEP était favorable à la mutualisation des IS. Ce qui justifie la demande d'une audience commune avec le secteur sport.

Le point a été fait sur la situation actuelle, caractérisée par la pénurie d'IS, des crédits de location (baisse en 2017 et 2018) inadaptés et l'absence de crédits de transport. A cela s'ajoutent, la vétusté du parc des IS et de l'intra-muros, l'insuffisance de piscines et les inégalités territoriales. Les LP étant les plus défavorisés.

La Région a annoncé une politique de développement de la pratique « sportive » avec référence au JOP (héritage), voté un Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) pour les

lycées. Mais le nombre d'opérations concernant les installations sportives est faible. Lors de la construction ou la rénovation des lycées, les besoins en équipements sportifs ne sont pas pris en compte ou insuffisamment et les IS intra-muros sont rarement concernées alors qu'elles sont majoritairement utilisées hors temps scolaire.

La politique de la Région basée principalement sur le subventionnement d'IS que les collectivités mettent à disposition des lycées, ne répond pas aux besoins.

Nous avons exposé les besoins de l'EPS discipline d'enseignement obligatoire. Chaque classe doit disposer d'une unité de travail (UT) adaptée et fonctionnelle qui constitue la salle de classe pour l'EPS. Il faut autant d'unités que de classes travaillant simultanément, des équipements intra-muros ou à proximité immédiate pour optimiser le temps de pratique effectif des élèves et faciliter le développement des associations sportives. Le matériel nécessaire (cf crédits pédagogiques) correspond aux manuels scolaires des autres disciplines. Nous avons présenté les différents types d'UT indispensables qu'il faut construire.

Les propositions du SNEP FSU

⇒ **Travailler sur les 3 types de situations repérables :** les lycées prioritaires (pénurie d'IS), les lycées avec des IS intra-muros à

rénover avec la recherche de la mutualisation et des lycées neufs ou à rénover (évaluation des besoins indispensables).

⇒ **Rédiger le référentiel Régional des équipements et IS pour les lycées** (références guide MEN et référentiels SNEP).

⇒ **Création d'un pack-matériel** en lien avec les APSA pratiquées.

⇒ **Chaque extension / rénovation de lycée ou d'internat** doit être l'occasion d'une construction d'IS (EPS et AS).

La Vice-présidente a reconnu la pénurie des équipements sportifs et s'est dit intéressée par les propositions du SNEP-FSU.

Elle propose la tenue du 1^{er} GT, commun aux secteurs Lycées et Sports, avant les vacances d'été, ainsi qu'une information sur les travaux. La Région négociera avec les départements et les villes pour les équipements extérieurs aux établissements afin d'accélérer les procédures. Les besoins de maintenance lourde et de petites réparations des IS seront analysés dès 2019 (utilisation des budgets). Le GT travaillera à la rédaction du référentiel et sur les 3 types de situations. La question du pack matériel EPS sera examinée.

Une audience positive puisque nos propositions seront à l'ordre du jour du GT. Il faut maintenant préparer et présenter les dossiers et mobiliser les équipes des profs EPS pour peser sur les décisions budgétaires.

Patrick

DES AIDES POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT

La Région IDF poursuit son aide aux établissements privés sous contrat au delà de ses obligations. Pour l'année 2019, au titre de la sécurisation : 772 510 € pour 28 opérations et 3 040 553 € pour 48 lycées pour l'aide à la rénovation et/ou à la mise aux normes.

Le département de l'Essonne a fait de même en votant 500 000 euros de crédits pour 17 collèges.

Les Départements des Hauts de Seine et des Yvelines n'ont

pas transmis de documents alors qu'ils subventionnent.

Seul le Département du Val d'Oise ne dépasse pas ses obligations.

Des moyens dont l'EPS et le sport scolaire auraient bien besoin. Le SNEP FSU a voté contre ces propositions lors du CIEN* du 14 mai 2019.

*CIEN = Conseil inter-académique de l'Education Nationale



SNEP-FSU
Versailles



[ACCUEIL](#)

[CIRCULAIRES](#)

[MUTATIONS](#)

[CORPO](#)

[STAGES](#)

[MÉTIER](#)

[VIE SYNDICALE](#)

[SE SYNDIQUER](#)

[FIL INFO](#)

[SITE NATIONAL](#)

Edito

Non à la déprogrammation de l'EPS dans l'école !

La politique, c'est ce qui décide de notre avenir commun. Le syndicat SNEP-FSU, renforcé par les 83.1% obtenus lors des dernières élections professionnelles en décembre 2018, défend, informe et représente notre profession.

Compte tenu des expériences du passé et du contenu des réformes en cours dans l'école et la fonction publique, le SNEP-FSU se donne pour objectif général de prévenir les collègues des transformations et des risques potentiels que ces changements pourraient entraîner sur leur métier, sur l'EPS et sur le sport scolaire, avec la mise en place effective de ces réformes. Et force est de constater, que, pour répondre à cet objectif, une fois encore cette année, le SNEP-FSU n'a pas chômé ! Jugeons-en plutôt tout en nous questionnant...[lire la suite](#)

Dernières mises à jour le 14 juin 2019

Les dernières mises à jour

Du côté du Péda



Echos des luttes

[HTTP://WWW.SNEPFSU-VERSAILLES.NET](http://www.snepfsu-versailles.net)